

Séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 9 octobre à 20h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE FEL, maire.

*Présents : Mme Motte,
MM. Le Fel, Chauvin, Dumesnil, Lange, Ennaji, Gomez, Legois, Lerat,
Quinquis,*

Absents excusés : Mme Skiba (pouvoir à M. Ennaji),

Absent : Mme Elouard, MM. Bécue et Hergault.

Monsieur Ennaji a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2009

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

2) Délibération pour l'accord au Centre de Gestion de lancer la procédure de consultation pour le contrat d'assurance collective

Cette délibération concerne l'autorisation à donner au Centre de Gestion pour lancer un appel d'offre pour le contrat de l'assurance collective.

Il est précisé que cette décision n'est pas de nature obligatoire pour la municipalité d'adhérer au service après cette consultation.

Le conseil municipal approuve cette procédure à l'unanimité par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

3) Délibération pour confier au Centre de Gestion la mission d'aide à la réalisation du Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Cette d'libération concerne l'obligation de la commune, en tant qu'employeur, de fournir à son personnel un document relatif aux risques professionnels et diverses recommandations à prendre.

Pour les institutions de moins de 20 salariés, un document spécifique faisant intervenir la médecine du travail et l'inspection du travail entre autre, peut être réalisé par le Conseil de Gestion.

Il est proposé de confier au Centre de Gestion le soin de réaliser ce document pour un montant de 1 700 €.

Il est à noter qu'une réactualisation de ce document est nécessaire tous les quatre ans pour un montant de 800 €. De même, il est proposé de s'approcher des services de l'Agglo de Rouen pour bénéficier du soutien de cette dernière.

Le conseil municipal approuve cette procédure à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

4) Démission de Monsieur Cyril VALLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Cyril VALLAS, conseil municipal, pour des raisons personnelles.

Le conseil municipal en prend acte.

5) Délibération pour accepter le don de la M.J.M.

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération son accord pour accepter le don de l'association M.J.M. (Maison des Jeunes de Montmain) suite à sa dissolution.

Ce don correspond au solde créditeur de 1 491,06 € du budget de la M.J.M.

Il est proposé de reverser cette somme au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

6) Délibération pour le « Pacte », Appel à projet Département pour le Développement Durable

La commune de Montmain a proposé deux projets dans le cadre d'un appel à projets du Département autour du thème Développement Durable.

Ces deux projets concernent respectivement la future salle polyvalente et l'aménagement du centre bourg.

Le premier projet (salle polyvalente) a été retenu. Ce projet pourra ainsi être soutenu et accompagné par un bureau d'études dans les réflexions nécessaires à sa réalisation.

Il est donc proposé au Conseil de donner son accord pour engager la procédure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

7) Délibération pour maîtrise d'œuvre, contrat Espaces Verts « ACADABRA »

Sur proposition de la Commission Environnement, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place d'un contrat d'entretien des Espaces Verts.

Ce contrat est de nature « Bon de commande » (commande au coup par coup). Cela permettra à la commune plus de souplesse et une meilleure gestion de son personnel en fonction des périodes de l'année.

Il s'agit dans un premier temps de préparer un appel d'offre à cet effet.

Il est proposé de retenir le Bureau d'Etudes « ARBRE A CADABRA » pour accompagner la commune dans les démarches administratives de ce projet pour un montant de 657,80 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

8) Délibération pour fusion future Agglomération ROUEN - ELBEUF - AUSTREBERTHE (C.R.E.A.), arrêté de périmètre, désignation du délégué

Lecture du courrier du Préfet relatif à la future communauté d'Agglomération qui doit être approuvée par l'ensemble des communes constituantes dans un délai de trois mois.

Trois points distincts doivent faire l'objet d'un vote :

- Approbation du périmètre de la fusion,*
- Adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération,*
- Désignation d'un délégué.*

Le seul candidat déclaré est Monsieur Jean-Claude LE FEL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les trois points précédents par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

9) Compte rendu des Commissions et Syndicats

COMMISSION ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT : *Suite aux décisions du jury du concours Fleurissement, une cérémonie de remise des prix est organisée le 23 octobre 2009 à 19 heures.*

Plusieurs institutions et professionnels de la région ont été sollicités pour sponsoriser l'évènement.

10) QUESTIONS DIVERSES :

- lecture d'un courrier de la mairie de Saint Etienne du Rouvray :

Ce courrier concerne les gênes et perturbations occasionnées par la pratique d'engins motorisés (Quad, Motos...) sur chemins de randonnée et forêts. Le maire de Saint Etienne du Rouvray invite les communes concernées pour alerter les représentants élus en vue de prendre les mesures nécessaires pour limiter ces nuisances.

Il est précisé que la commune de Montmain est concernée par ce phénomène et une réflexion est engagée sur les mesures à prendre.

La séance est levée à 23h 10

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil et leur donne la parole